

Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel
2014–2015

Agriculture, Aquaculture et Pêches
Rapport annuel 2014–2015

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0926-5 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-0928-9 (PDF : version française)

ISSN 1929-8242 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2369-3908 (PDF : version française)

10430 | 2015.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Rick Doucet
Ministre

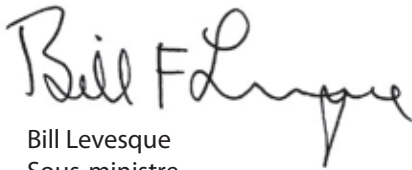
Du sous-ministre au ministre

L'honorable Rick Doucet
Ministre du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier 2014-2015.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Bill Levesque
Sous-ministre

Table des matières

| | |
|---|----|
| Message du ministre | 1 |
| Message du sous-ministre | 2 |
| Priorités stratégiques | 3 |
| Faits saillants | 4 |
| Mesures du rendement. | 5 |
| Survol des opérations du Ministère | 10 |
| Survol et faits saillants des divisions. | 11 |
| Information financière | 14 |
| Résumé des activités de recrutement. | 15 |
| Résumé des projets de loi et des activités législatives | 16 |
| Résumé des activités liées aux langues officielles | 17 |
| Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général | 18 |
| Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> | 18 |

Message du ministre

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick sont toujours des moteurs importants pour notre prospérité, et créent des milliers d'emplois chez nous.

Les exploitations agricoles de notre province génèrent plus de 570 millions de dollars en recettes monétaires agricoles, alors que nos exploitations de traitement créent des produits agroalimentaires dont la valeur dépasse un milliard de dollars.

Le secteur de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick est le deuxième en importance au Canada, et ses fruits de mer figurent parmi les meilleurs au monde. Nous pouvons être fiers de notre leadership dans les pratiques de gestion durable.

La valeur de nos exportations de poisson et de fruits de mer continue de croître, et représente une partie importante de l'ensemble des exportations du Nouveau-Brunswick. La valeur des exportations de poisson et de fruits de mer du Nouveau-Brunswick a augmenté encore une fois en 2014 pour franchir le cap d'un milliard de dollars.

Le secteur de la pêche commerciale est un élément vital du tissu socio-économique de la province, surtout chez nos collectivités rurales côtières.

Nos initiatives d'expansion des exportations et de promotion commerciale ne sont que quelques exemples de ce que nous faisons pour appuyer les entreprises de la province afin de pouvoir créer des conditions favorables à la croissance de l'emploi, d'améliorer notre situation financière et de soutenir nos familles.

Bien que nous aidions nos producteurs à viser des cibles mondiales, nous ne négligeons pas pour autant nos réalités locales. Nous sommes fiers de notre initiative « Achetez local » et des buts que nous avons adoptés à ce propos, soit éduquer les consommateurs sur la valeur des produits alimentaires et des boissons du Nouveau-Brunswick et de promouvoir une culture de plus en plus dynamique de respect et de soutien pour nos agriculteurs et producteurs locaux.

Ces secteurs ont sans aucun doute le potentiel de croître encore plus à l'avenir, et joueront un rôle vital en aidant notre province à progresser. Nous demeurons engagés à travailler avec nos partenaires et intervenants des secteurs pour assurer un avenir sain et durable.



L'honorable Rick Doucet
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches met l'accent sur sa mission : stimuler la croissance économique grâce à une direction, à des programmes ciblés et à des services offerts aux secteurs.

L'engagement que nous avons pris vise trois buts principaux : augmenter les exportations et les ventes intérieures des produits agroalimentaires, du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick; respecter un budget viable; promouvoir l'accès à des boissons et à des aliments locaux. En continuant de nous concentrer sur ces priorités, nous aidons le Ministère à optimiser l'utilisation que nous faisons de l'argent des contribuables.

Pour l'exercice 2014–2015, les dépenses du Ministère étaient inférieures au budget prévu pour un montant de 3,1 millions de dollars, grâce à des dépenses moindres que prévu et à une surveillance étroite des dépenses ministérielles.

Nous poursuivons notre évolution en tant qu'organisation axée sur le rendement et dynamisée par notre engagement à assurer la croissance et la prospérité de nos secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.



Bill Levesque
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité fiscale** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a concrétisé ses priorités stratégiques en poursuivant notamment les activités suivantes :

Le Ministère a dirigé la mise en œuvre de la *Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage*, qu'on a élaborée pour aider les producteurs à répondre à une demande croissante de bleuets sauvages à l'échelle mondiale. Entre autres, on a nommé un comité directeur de la mise en œuvre, on a établi cinq groupes de travail, et on a rendu public, en août 2014, un nouveau processus pour l'allocation des baux sur les terres de la Couronne.



Le Ministère a élaboré le document *Pratiquer l'agriculture au Nouveau-Brunswick... Une feuille de route pour les nouveaux venus dans ce secteur* afin de donner des lignes directrices sur ce qu'il faut faire pour devenir agriculteur au Nouveau-Brunswick, notamment les exigences réglementaires, les ressources disponibles et les coordonnées du personnel clé du ministère ainsi que des organisations d'agriculteurs.



Le Ministère a mis en œuvre le Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune Canada–Nouveau-Brunswick, lequel indemnise les producteurs agricoles qui ont subi des pertes de récolte ou de bétail attribuables aux animaux sauvages. En 2014–2015, on a payé une indemnisation à 39 demandes présentées. Le coût du programme a été de 250 000 \$.



En juillet 2014, le Centre de développement de l'élevage du bétail a été inauguré à Sussex. Le centre sera dorénavant le lieu de travail des spécialistes provinciaux en bétail et en alimentation du bétail.



Le Ministère a appuyé la participation de l'industrie à des initiatives commerciales pour le secteur du poisson et des fruits de mer destinées à la promotion de produits du Nouveau-Brunswick à l'échelle nationale et internationale afin d'accroître les exportations dans les marchés traditionnels et émergents (Amérique du Nord, Europe et Asie). La valeur des exportations de poisson et de fruits de mer a augmenté de 77,37 millions de dollars (7,7 pour cent) pour atteindre 1,09 milliard de dollars en 2014.



Le Ministère a offert de l'aide aux entreprises agroalimentaires pour augmenter la vente et la consommation chez nous des produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick. On a achevé une cinquantaine de projets à cette fin. Il s'agissait notamment de créer des panneaux sur les routes, de préparer des articles promotionnels, de promouvoir l'agritourisme, et de développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés.



Le Ministère a achevé 55 projets d'entretien des infrastructures pour terrains marécageux, et a réalisé également 12 projets de réparation d'urgence à la suite d'une tempête en décembre 2014.



Les dépenses du Ministère étaient en dessous du budget prévu de 8,6 pour cent, soit de 3 149 000 \$ grâce à des dépenses moindres que prévues et à la surveillance étroite des dépenses.



Le Ministère a déboursé 9 877 520 \$ pour aider les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches par l'intermédiaire de divers programmes, y compris le Fonds de développement, le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi, le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick, et des programmes fédéraux-provinciaux de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir 2.

Mesures du rendement

Le tableau ci-dessous résume certaines des mesures du rendement du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour 2014–2015.

| | |
|---|---|
| Plus d'emplois | Mesures |
| Accroître les exportations et les ventes sur le marché intérieur concernant les secteurs ciblés | Sommes investies dans la promotion des poissons et des fruits de mer, ainsi que dans le développement du marché |
| Responsabilité financière | Mesures |
| Établir un budget viable | Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles |
| Meilleur endroit où élever une famille | Mesures |
| Promouvoir l'accès aux produits alimentaires locaux | Nombre d'activités coordonnées dans le cadre de l'initiative « Achetez local » |
| Gouvernement intelligent | Mesures |
| Harmoniser le rendement du Ministère avec la stratégie du GNB | Pourcentage d'évaluations du rendement complétées |

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

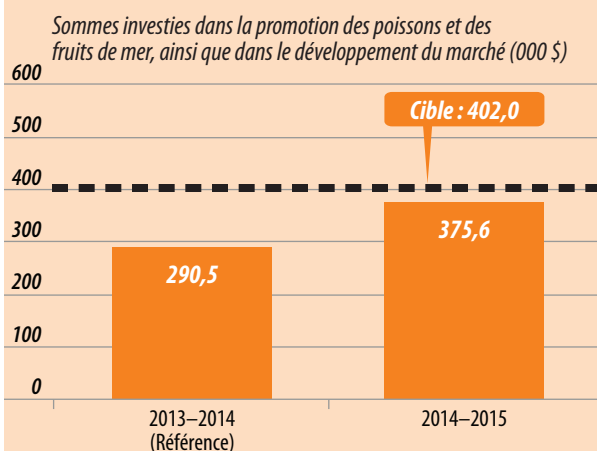
Accroître les exportations et les ventes sur le marché intérieur concernant les secteurs ciblés.

Mesure

Sommes investies dans la promotion des poissons et des fruits de mer, ainsi que dans le développement du marché.

Description de la mesure

Cette mesure porte sur le total des sommes investies pour le traitement des fruits de mer et le développement du marché et se basait sur les cibles promotionnelles établies pour l'exercice 2014–2015.



Rendement général

Le Ministère n'a pas atteint le montant fixé pour l'exercice 2014–2015. Les sommes réellement investies dans la promotion des fruits de mer et dans le développement du marché sont passées de 290 542 \$ en 2013–2014 à 375 645 \$ en 2014–2015.

Raison d'être de cette mesure?

Le Ministère considère que dans les années à venir l'exportation des fruits de mer vers des marchés stratégiques sera une priorité. La mesure de l'importance de la promotion et d'autres efforts effectués sur des marchés clés est considérée comme un moyen utile de mesurer l'impact pour les années futures.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

On a mis l'accent sur la participation à des foires commerciales prioritaires dans les marchés clés (Hong Kong, Bruxelles, Chine, Barcelone et Boston).

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

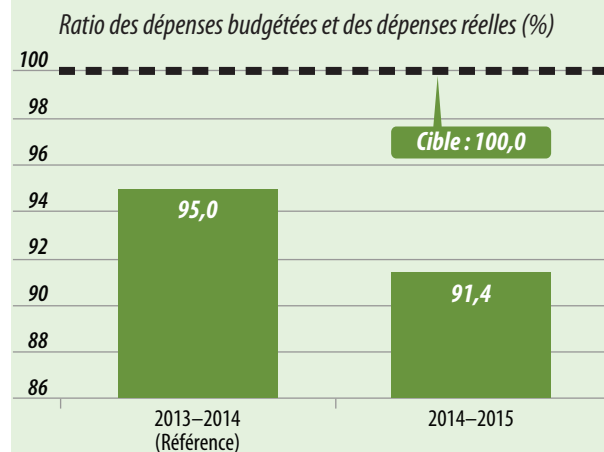
Établir un budget viable.

Mesure

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Ce ratio permet d'évaluer si le Ministère a dépassé son budget ou non. Il se chiffrera à plus de 100 pour cent s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 pour cent dans le cas contraire.



Rendement général

Le budget du Ministère pour l'exercice 2014–2015 a été établi à 36 674 085 \$. En raison des dépenses moindres que prévu et d'une surveillance étroite des dépenses ministérielles, le Ministère se trouvait en deçà de son budget de 3 149 000 \$, soit 8,6 pour cent, à la clôture de l'exercice.

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du GNB à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. GNB doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives s'il prévoit un dépassement budgétaire au cours de l'année.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Afin d'atteindre cette cible, le Ministère a géré sa dotation en personnel en 2014–2015 en différant la dotation de postes vacants. Le Ministère a aussi réalisé des économies dans le programme Agri-stabilité de Cultivons l'avenir 2 en raison d'une demande moindre que prévue de la part des producteurs.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Promouvoir l'accès aux produits alimentaires locaux.

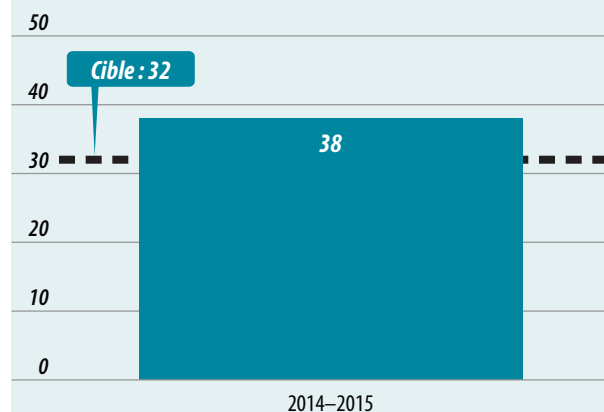
Mesure

Nombre d'activités coordonnées dans le cadre de l'initiative « Achetez local ».

Description de la mesure

Le Ministère est devenu très actif dans la promotion de la production et de la consommation des aliments locaux. Une initiative « Achetez local », lancée en 2013–2014, a communiqué ce message aux gens du Nouveau-Brunswick. Tout au long de l'été, on a utilisé une fourgonnette et des articles promotionnels lors d'une foule d'événements afin de promouvoir les produits locaux. En 2014–2015, on a assisté à moins d'événements, mais ceux-ci étaient mieux ciblés et ont attiré des publics plus importants. Le but était d'assister à des événements offrant la plus grande exposition, et ce, grâce aux médias et en raison du nombre important d'individus y participant.

Nombre d'activités coordonnées dans le cadre « Achetez local »



Rendement général

Le Ministère a dépassé la cible fixée pour 2014–2015 et a assisté à 38 événements choisis parce qu'ils offraient la meilleure exposition totale.

Raison d'être de cette mesure?

Pour aider à quantifier l'exposition de la population du Nouveau-Brunswick à l'initiative « Achetez local ».

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

On a jugé que la participation à des événements importants et à des festivals, ainsi qu'à de nouveaux événements comme le festival gastronomique « Flavours New Brunswick », était d'importance stratégique pour promouvoir l'achat d'aliments locaux. On a aussi cherché à déterminer s'il existait une forte présence des médias sociaux afin de mieux quantifier la communication du message à la clientèle. La page Facebook « Achetez local » a été établie en mai 2014 et au 31 mars 2015, avait reçu un total de 2 809 « J'aime ».

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Harmoniser le rendement du Ministère et de ses employés sur la stratégie du GNB.

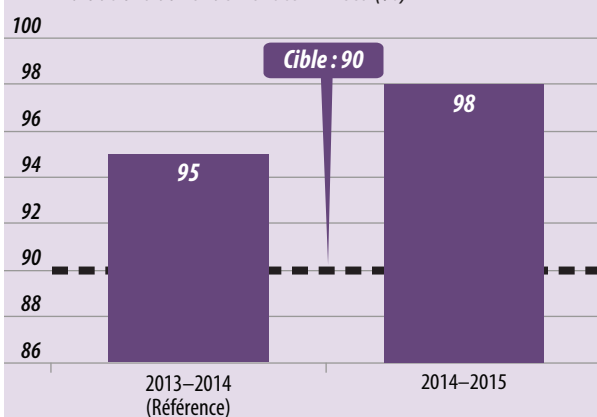
Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement terminées.

Description de la mesure

L'achèvement des évaluations du rendement offre la possibilité d'harmoniser et de diffuser les buts partout dans le Ministère. Des évaluations du rendement servent aussi à atteindre les résultats visés par les activités grâce aux liens établis entre le rendement des individus et la stratégie globale du Ministère.

Évaluations du rendement terminées (%)



Rendement général

Le Ministère a dépassé la cible établie pour 2014-2015 en signalant un taux d'achèvement de 98 pour cent pour toutes les évaluations de rendement, ce qui représente une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à l'exercice de 2013-2014.

Raison d'être de cette mesure?

Il est important que chaque membre du personnel reçoive une évaluation annuelle de son rendement. Des évaluations complètes du rendement donnent aux employés des indications sur les aspects de leur travail qui ont été bien faits et aussi sur les domaines où des améliorations s'imposent.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

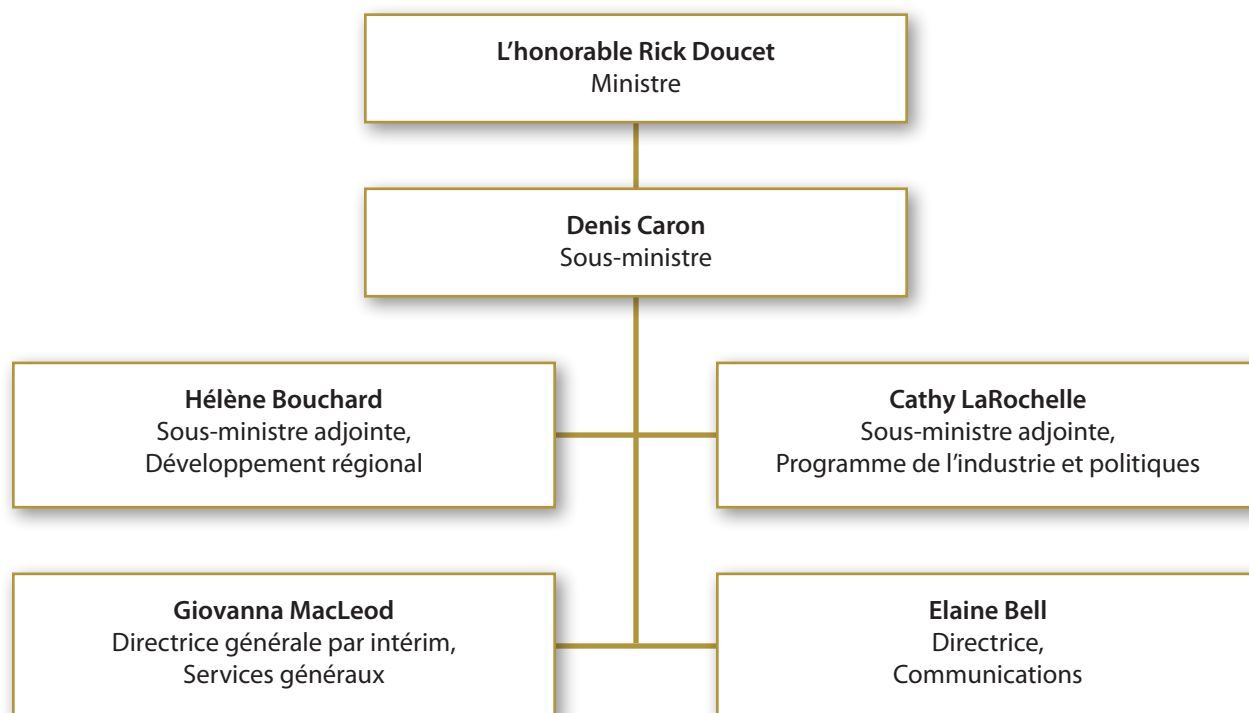
Des communications précoces concernant l'établissement des cibles et les délais impartis pour achever les évaluations du rendement ont assuré un pourcentage très élevé d'évaluations du rendement achevées en temps opportun.

Survol des opérations du Ministère

Le mandat du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) est de stimuler la croissance économique grâce à une direction, à des programmes ciblés et à des services offerts aux secteurs.

En 2014–2015, le Ministère a embauché 240 personnes à temps plein, occasionnelles ou contractuelles, comparativement à 262 en 2013–2014.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Division des programmes de l'industrie et des politiques

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

La Division des programmes de l'industrie et des politiques a deux principaux objectifs : 1) coordonner les fonctions réglementaires et les programmes financiers de l'industrie et 2) élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour soutenir les secteurs concurrentiels de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La Direction des programmes financiers destinés à l'industrie offre une aide financière aux industries de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches grâce à divers programmes de financement.

La Direction de la délivrance de baux et de permis est responsable des activités de délivrance de baux et de permis en vertu de diverses lois relevant du Ministère. Elle fournit également des services SIG au Ministère.

La Direction de l'innovation et du développement de marchés fournit une orientation stratégique, des services et des programmes en appui aux aliments à valeur ajoutée, aux aliments locaux, aux biosciences et au développement de marchés.

La Direction du secteur des services spécialisés prodigue des conseils et des services spécialisés à l'industrie.

La Direction de la planification stratégique et de l'élaboration de programmes fournit des services d'expertise en matière de coordination intergouvernementale, de planification stratégique, ainsi que d'élaboration de politiques et de programmes.

La Commission des produits de la ferme du N.-B. assure un soutien en matière de gestion et d'administration à la Commission, qui est responsable, en vertu des dispositions de la *Loi sur les produits naturels*, de la surveillance des divers offices de commercialisation.

Faits saillants

- La Division a fourni 9 877 520 \$ pour aider les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches par l'intermédiaire de divers programmes, y compris le Fonds de développement total, le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi, le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick, et des programmes fédéraux-provinciaux de contribution à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir 2.
- La Division a mis en œuvre le Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune Canada–Nouveau-Brunswick, lequel indemnise les producteurs agricoles qui ont subi des pertes de récolte ou de bétail attribuables à des animaux sauvages. En 2014–2015, on a versé une indemnisation à 39 demandes présentées. Le coût du programme a été de 250 000 \$.
- La Division a abrogé trois lois désuètes et leurs règlements connexes. Il s'agissait de la *Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole*, de la *Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles* et de la *Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*.
- La Division a travaillé avec le ministère de la Sécurité publique pour modifier la *Loi sur les véhicules à moteur* afin de permettre l'utilisation des véhicules agricoles immatriculés pour une plus vaste gamme d'activités agricoles, y compris le transport des marchandises vers les marchés et depuis ceux-ci.
- La Division a élaboré le document *Pratiquer l'agriculture au Nouveau-Brunswick... Une feuille de route pour les nouveaux venus dans ce secteur* afin de donner des lignes directrices sur ce qu'il faut faire pour devenir agriculteur au Nouveau-Brunswick, entre autres les exigences réglementaires, les ressources disponibles et les coordonnées du personnel clé du ministère ainsi que des organisations d'agriculteurs.
- La Division a dirigé la mise en œuvre de la *Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage*, qu'on a élaborée pour aider les producteurs à répondre à une demande croissante de bleuets sauvages à l'échelle mondiale. On a nommé un comité directeur de la mise en œuvre, on a établi cinq groupes de travail, et on a rendu public, en août 2014, un nouveau processus pour l'allocation des baux sur les terres de la Couronne.
- La Division a modifié le Règlement concernant la gestion du Plan relatif aux pommes de terre, pris en vertu de la *Loi sur les produits naturels*, afin de modifier la composition du conseil de Pommes de terre Nouveau-Brunswick.
- La Division a restructuré l'arrêté sur la négociation pour les pommes de terre, qui s'appelle maintenant l'Arrêté sur la négociation de la conciliation et l'arbitrage pour les pommes de terre au Nouveau-Brunswick, afin de faciliter les négociations de contrats entre les producteurs et les transformateurs de pommes de terre.
- La Division a offert de l'aide aux entreprises agroalimentaires pour augmenter la vente et la consommation chez nous des produits

agroalimentaires du Nouveau-Brunswick. On a achevé une cinquantaine de projets à cette fin. Il s'agissait notamment de créer des panneaux sur les routes, de préparer des articles promotionnels, de promouvoir l'agritourisme, et de développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés.

- La Division a appuyé BioNB et les programmes de cet organisme, qui, au cours des trois dernières années, ont abouti à une hausse de 30 pour cent du nombre d'entreprises bioscientifiques de base en activité dans la province. Il y a aussi une augmentation de 50 pour cent des compagnies qui ne sont pas axées sur les biosciences, mais qui emploient ou utilisent la biotechnologie pour avancer leurs projets de recherche et développement. Ces efforts de programmation ont produit également une croissance régulière (15 pour cent par an) dans les emplois à plein temps dans les entreprises à base de biosciences.

Division du développement régional

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

Cette division fournit une orientation stratégique, des programmes et des services ciblés en appui aux possibilités de développement économique dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La prestation des programmes et des services est assurée par les bureaux se trouvant dans les régions suivantes :

- **Région du Nord-Ouest** par les bureaux de Grand-Sault et de Wicklow.
- **Région du Nord-Est** par les bureaux de Bathurst, de Tracadie et de Shippagan, y compris l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.
- **Région du Sud-Ouest** par les bureaux de St. George. Ce bureau est aussi responsable des fonctions de transformation et d'exportation de fruits de mer sur les marchés pour la province.
- **Région du Sud-Est** par le bureau de Bouctouche.
- **Région du Centre** par les bureaux de Fredericton, de Sussex et de Moncton. Cette région est aussi responsable de l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux.

La Division du développement régional comprend aussi la **Direction de la gestion des ressources en pêches**, qui, par le bureau de Caraquet, gère des programmes et la prestation de services aux secteurs de transformation du poisson et des fruits de mer et qui offre une orientation stratégique en matière de gestion du poisson dans la province.

La **Direction des services de santé animale** offre des services et des programmes centrés sur le maintien de la santé du bétail et des animaux aquatiques ainsi que sur la sensibilisation à la salubrité et à la qualité

des aliments et la mise en œuvre. Cela comprend des services de médecine vétérinaire ainsi que des services de diagnostic spécialisés en clinique et en laboratoire.

Faits saillants

- La Division a mené à bien 55 projets d'entretien des infrastructures pour terrain marécageux, y compris les digues de Dixon Island, de Calkins et de Taylor Village, ainsi que 12 projets de réparation d'urgence à la suite d'une tempête en décembre 2014.
- La Division a inauguré le Centre de développement de l'élevage du bétail à Sussex en juillet 2014, pour servir de lieu de travail pour les spécialistes provinciaux du bétail et de l'alimentation du bétail.
- La Division a fourni du personnel pour aider la Commission des grains du Nouveau-Brunswick qui en tant que Classeuse de grain en chef, a mis en œuvre plusieurs initiatives nationales et régionales, et a fourni une formation et un soutien technique à 44 classeurs de grain autorisés dans la province.
- La Division a amorcé l'identification préalable de terres de la Couronne pour le développement des bleuets sauvages, lesquelles seront allouées plus tard au moyen d'un processus d'appel d'offres.
- La Division a prélevé, au printemps et à l'automne, des échantillons d'huîtres provenant de sites privés et publics le long du littoral est, afin de contrôler la présence de la maladie MSX. Les analyses n'ont révélé aucun signe du parasite le long de nos côtes.
- La Division a facilité une plus grande compétitivité et des ventes accrues de fruits de mer du Nouveau-Brunswick grâce à sa participation à des foires commerciales de l'industrie très achalandées et aussi par sa participation aux activités promotionnelles en Asie (Hong Kong, Qingdao, Chine) et en Europe (Barcelone, Bruxelles).
- La Division a soutenu le secteur du sirop d'érable du Nouveau-Brunswick au moyen de 77 projets de développement économique achevés par les producteurs de sirop d'érable dans la région du Nord-Ouest.
- La Division a effectué 55 862 tests au Laboratoire provincial des produits laitiers en vue d'évaluer une variété de paramètres, y compris la composition du lait (gras, protéines et lactose), le compte de cellules somatiques, le compte bactérien pour le lait cru, la température de gel du lait cru, les résidus d'antibiotiques dans le lait, et l'analyse des solides laitiers (fromage, beurre, etc.).
- La Division a achevé avec succès le processus de nouvelle accréditation ISO/IEC 17025:2005 au Laboratoire provincial des produits laitiers auprès du Conseil canadien des normes pour les essais et les services que le laboratoire fournit au secteur des produits laitiers.

- La Division a joué un rôle crucial, par l'intermédiaire du Laboratoire vétérinaire provincial, à l'égard des activités de surveillance accrues de la province en vue de détecter et de diagnostiquer la rage chez les rats laveurs et les moufettes, afin de combattre la nouvelle manifestation de cette maladie dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Les vétérinaires du Ministère ont aidé le ministère de la Santé en évaluant les risques d'exposition à des cas potentiels de rage chez les animaux domestiques.
- La Division a offert 8 370 visites à la ferme par des vétérinaires du Ministère, visites qui étaient appuyées par le Laboratoire vétérinaire provincial pour les travaux de diagnostic.
- La Division a fourni de la surveillance et des essais pour l'anémie infectieuse du saumon (AIS) chez le saumon de l'Atlantique, pour la maladie MSX dans les huîtres et pour d'autres maladies aquatiques. Les analyses n'ont montré aucun indice de maladie.
- La Division a créé un groupe de travail regroupant de nombreux intervenants afin de planifier et de surveiller les travaux de nettoyage des débris marins dans la baie de Fundy.

Division des services généraux

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

La **Division des services généraux** doit assurer une orientation et un appui administratif concernant les ressources humaines, la comptabilité, le budget, le contrôle financier et les services de technologie de l'information et des communications afin de soutenir le développement continu des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La **Direction des ressources humaines** aide et appuie la haute direction, les directeurs et les gestionnaires afin d'assurer la gestion efficace des ressources humaines conformément aux lignes directrices et aux politiques ministérielles.

La **Direction des services financiers** favorise l'utilisation efficace des ressources financières disponibles pour offrir les programmes du Ministère.

La **Direction de l'information et de la technologie** favorise l'utilisation efficace de l'information et de la technologie et met en œuvre des initiatives d'acheminement des données stratégiques, de soutien des systèmes et de développement des systèmes visant à améliorer les activités opérationnelles du Ministère.

L'**Unité de l'amélioration continue** appuie les processus d'examen au sein du Ministère et fournit aux employés des outils pour améliorer l'efficacité et éliminer les obstacles dans leurs secteurs de travail respectifs.

La **Direction de l'application des lois** garantit le respect des lois relevant du Ministère par la fourniture de services d'application des lois.

Faits saillants

- La Division a poursuivi 286 activités d'application de la loi et a traité neuf affaires judiciaires relativement à des accusations ou à des poursuites.
- La Division a mis au point et a mis en œuvre avec succès un nouveau système de base de données pour l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick (l'assurance des cultures) en vigueur depuis le 1er avril 2015.
- La Division a achevé la modernisation et la normalisation des systèmes de technologie de l'information grâce à la migration du site Internet du Ministère à la nouvelle plateforme Internet du GNB et à la migration du serveur du Ministère au nouveau centre des données du GNB.

Information financière

Dépenses ministérielles

Rapport de la situation par élément essentiel, exercice se terminant le 31 mars 2014 (\$000)

| | Budget | Réel |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Services personnels | 18 692,5 | 17 389,3 |
| Autres services | 3 828,8 | 3 770,9 |
| Fournitures et approvisionnements | 493,8 | 644,8 |
| Biens et équipement | 20,0 | 227,1 |
| Contributions et subventions | 13 604,0 | 9 643,6 |
| Service de la dette et autres frais | 35,0 | 1 849,4 |
| Total | 36 674,1 | 33 525,1 |

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Un résumé des activités de dotation en personnel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour 2014–2015 suit.

| Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre | | |
|---|------------|------------|
| Type | 2014 | 2013 |
| Permanent | 221 | 234 |
| Temporaire | 19 | 28 |
| Total | 240 | 262 |

Le Ministère a annoncé 14 concours, soit 10 concours publics et 4 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a fait les nominations suivantes en utilisant des processus autres que les concours pour établir le mérite des candidats :

| Type de nomination | Description de la nomination | Article de la Loi sur la Fonction publique | Numéro |
|--|--|--|--------|
| Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés | Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine. | 15(1) | 0 |
| Programme d'égalité d'accès à l'emploi | Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement. | 16(1)(a) | 0 |
| Programme de gestion du talent au niveau ministériel | Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence. | 16(1)(b) | 1 |
| Mutation latérale | Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des Parties 2, 3 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique. | 16(1) ou 16(1)(c) | 1 |
| Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent | Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique. | 16(1)(d)(i) | 3 |
| Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent | Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours. | 16(1)(d)(ii) | 0 |

En application de l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès du sous-ministre du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

| N° de projet de loi | Nom de la loi | Date de la sanction royale | Sommaire des modifications |
|---------------------------------|--|----------------------------|---|
| Projet de loi 66 Chapitre 42 | <i>Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-42.pdf | Le 21 mai 2014 | Modifications concernant la définition et les catégories de licences et l'annexe A. |
| Projet de loi 79 Chapitre 55 | <i>Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-55.pdf | Le 21 mai 2014 | Modifications concernant le droit de collecter des renseignements personnels relativement à l'aide financière et aux ententes sur le recouvrement des dettes. |

| Nom du règlement | Date d'entrée en vigueur | Résumé des changements |
|--|--------------------------|--|
| Règlement 2014-49 pris en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i> | Le 16 avril 2014 | Modifications au Règlement 2006-10 concernant la composition du conseil (Pommes de terre Nouveau-Brunswick). |
| Règlement 2014-50 pris en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i> | Le 16 avril 2014 | Modifications relatives à la classe biologique et portant notamment sur la définition, la classe, la commercialisation et les exigences en matière d'étiquetage et de publicité. |
| Règlement 2014-56 pris en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i> | Le 12 mai 2014 | Modifications au Règlement 84-88, y compris l'annexe « A » et les définitions de « Loi », « appellation », « produit », « pourriture » et « règlement fédéral ». |

Résumé des activités liées aux langues officielles

| | |
|---------------------|--|
| Introduction | Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a élaboré un plan d'action 2011–2014 comprenant des moyens stratégiques pour tous les secteurs d'activité du <i>Plan sur les langues officielles</i> du gouvernement. On avait déjà réalisé la vaste majorité des objectifs dans les années financières précédentes; les actions indiquées ci-dessous étaient donc surtout destinées à renforcer les efforts. |
| Axe 1 | S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick ont accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province : – On a maintenu et gardé à jour régulièrement les profils linguistiques pour s'assurer que les exigences linguistiques énoncées dans chaque unité de travail étaient appropriées pour répondre aux besoins des clients, conformément à la politique sur la langue de service. |
| Axe 2 | Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail : – Le Ministère offre régulièrement à tous ses employés l'option de prendre part aux évaluations du rendement, à des activités quotidiennes et à de petites réunions dans la langue de leur choix. – Les services de ressources humaines et les autres services administratifs destinés aux employés doivent être disponibles dans les deux langues officielles et fournis dans la langue officielle choisie par l'employé. |
| Axe 3 | Quels furent les moyens stratégiques entrepris par votre ministère afin d'assurer que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques de gouvernement de même que les programmes et politiques qui ont été révisés, tiennent compte de la réalité des communautés de langues officielles de la province (promotion des langues officielles)? À titre d'exemple, avez-vous tenu des consultations auprès du public? Les activités que le Ministère a poursuivies relativement à la promotion des langues officielles visent à : – S'assurer que les langues officielles figurent parmi les considérations principales dans l'élaboration de toute politique interne ou externe. – S'assurer que les communications aux employés, qu'elles soient verbales ou écrites, sont faites dans les deux langues en même temps. – Tenir des réunions concernant l'évaluation du rendement dans la langue de choix de l'employé. – Continuer de faire la promotion des langues officielles dans les différentes activités de formation et dans tous les événements à l'intention du personnel. |
| Axe 4 | S'assurer que tous les employés de votre ministère/agence ont une bonne connaissance et compréhension de la <i>Loi sur les langues officielles</i> , des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles : – Le Ministère a exigé que tous les employés actuels et futurs complètent les modules sur les langues officielles du Centre du savoir iLearn. |
| Conclusion | Le Ministère a assuré la promotion permanente des politiques sur les langues officielles, et a continué d'offrir à tous ses clients des services de haute qualité dans la langue de leur choix. Au cours de ce dernier exercice financier, le Ministère n'a reçu aucune plainte au sujet des langues officielles. |

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

| Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne | Total | Adoptée |
|---|-------|---------|
| Services vétérinaires — comptes en souffrance (2013) – Nous recommandons qu’un processus de rapprochement soit établi pour identifier les employés de la province qui ont un compte en souffrance pour des services vétérinaires ou toute autre créance en défaut de paiement. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/Agrepf.pdf (page 214) | 1 | 0 |

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l’intérêt public*

Comme le prévoit l’article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l’intérêt public*, le chef administratif établit annuellement un rapport sur les divulgations d’actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Au cours de l’exercice 2014–2015, le ministère de l’Agriculture, de l’Aquaculture et des Pêches n’a reçu aucune divulgation d’actes répréhensibles.